Deloitte.

Ebur Fiduciaire

SOCIETE AFRICAINE DE FINANCEMENT DE CREDIT AUTOMOBILE (SAFCA), CÔTE D'IVOIRE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Deloitte.
S.A. au capital de 37 500 000 FCFA
Compte contribuable 9104684 A
RC Abidjan B 156849
Imm. Alpha 2000 – 14è et 18è Etage
Rue Gourgas – Plateau
01 B.P. 224 Abidjan 01 – Côte d'Ivoire
Tél.: (225) 20.250 250
Fax: (225) 20.250 260 / 20.250 270

Ebur Fiduciaire
SARL au capital de 2,5 millions de FCFA
RCCM : CI-ABJ-2005-B-3120
CC N° 07 35 556 B
Cocody II Plateaux Vallons Sainte Cécile
01 BP 658 Abidjan 01
Tél. : 22 45 03 08
Site web : ebur-fiduciaire.com
Email : contact@ebur-fiduciaire.net

SOCIETE AFRICAINE DE FINANCEMENT DE CREDIT AUTOMOBILE (SAFCA) CÔTE D'IVOIRE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires de la SAFCA- Côte d'Ivoire.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la SAFCA Côte d'Ivoire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

Les états financiers de votre société ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 Avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

I- Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la SAFCA Côte d'Ivoire, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de résultat, et les notes annexes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2019.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire (PCB) révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (« ISA »), conformément aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA précité, et des règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

L'établissement est exposé au risque de contrepartie sur son portefeuille d'engagements. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance significative des encours bruts de la clientèle au 31 Décembre 2019 qui s'élèvent à FCFA 56 880 millions, dont FCFA 16 051 millions de créances en souffrance dépréciées à hauteur de FCFA 7 991 millions, soit un taux de 50%. Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation de la comptabilisation des créances en souffrance et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur es détails de ces postes des comptes annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels.

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par l'établissement, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par l'établissement au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par l'établissement en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Nous avons en outre déterminé pour l'ensemble du portefeuille de l'établissement si des indicateurs de déclassement des engagements douteux et litigieux existaient à la date d'arrêté des comptes au regard de l'instruction n°026-11-2011 de la BCEAO relative à la comptabilisation et l'évaluation des engagements en souffrance, et apprécié les développements intervenus postérieurement à la clôture sur les clients en portefeuille afin d'évaluer le niveau de provision déterminé par l'établissement et constaté dans ses livres au 31 Décembre 2019.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire (PCB) révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

II- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Vérifications des documents présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels et les formulaires de déclarations prudentielles (FODEP) comprenant les ratios prudentiels

Vérifications et informations spécifiques prévues par la réglementation bancaire

En application de la réglementation bancaire, nous vous signalons les faits suivants :

Encours de crédits accordés aux personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement d la banque

Conformément à l'article 45 de l'ordonnance n°2009-385 du 1er Décembre 2009 portant règlementation bancaire, nous devons vous rendre compte de tous les prêts et garanties consentis par la banque à ses dirigeants, à ses principaux actionnaires ou associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration, de gérance, ou détiennent plus du quart du capital social. L'encours global des crédits accordés aux personnes susvisées s'élève à FCFA 394 millions soit 4,8% des fonds propres effectifs et se présentent comme suit

- *Prêts accordés à CFAO TECHNOLOGIES*

La CFAO bénéficie de vingt-cinq (25) prêts dont l'encours financier global au 31 décembre 2019 s'élève à FCFA 251,2 millions. Ces prêts sont rémunérés au taux annuel de 12%. Les intérêts perçus au cours de l'exercice 2019 s'établissent à FCFA 39,7 millions.

- *Prêts accordés à SA MATFORCE*

La SA MATFORCE bénéficie de deux (02) lignes de crédit-bail dont l'encours financier global au 31 décembre 2019 s'élève à FCFA 61 millions.

- *Autres prêts accordés aux dirigeants*

L'encours global des prêts accordés aux membres du personnel de SAFCA ayant la qualité de dirigeant au sens de la circulaire n°01-2017/CB/C de la Commission Bancaire de l'UMOA relative aux conditions d'exercice des fonctions d'administrateurs et de dirigeants au sein des établissements de crédit et compagnies financières s'établit à FCFA 82 millions. Ces prêts sont rémunérés à des taux annuels variant entre 8% et 10%, et ont produit des intérêts de FCFA 3,8 millions au titre de l'exercice 2019.

Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé à l'évaluation du fonctionnement des organes sociaux, de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne au sein de la banque. Notre examen a mis en évidence des axes d'améliorations qui font l'objet d'un rapport de recommandations distinct adressé à la Direction Générale de la banque, conformément à l'article 12 de la circulaire n°002-2018/CB/C relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédits et des compagnies financières de l'UMOA.

Fait à Abidjan, le 05 octobre 2020

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte COTE D'IVOIRE

Marc WABI
Expert-Comptable Diplômé
Associé

EBUR FIDUCIAIRE

Olivier KOUADIO
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ETATS FINANCIERS ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

BILAN
destiné à la publication

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: ALIOS FINANCE CÖTE D'IVOIRE

C	Date d'arrêté		C I B	LC
	2 0 1 9 1 2	3 1	A 0 0 0 1	W

(en millions de F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2018	31/12/2019
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	120	646
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	1 834	2 375
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	48 384	48 889
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	97	163
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES		
8	AUTRES ACTIFS	4 505	4 023
9	COMPTES DE REGULARISATION	3 180	2 590
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	1 002	1 002
11	PARTS DANS LE ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNES		
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50	71
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 689	3 612
	TOTAL DE L'ACTIF	62 861	63 371

REVUE FIDUCIAIRE
VISA POUR IDENTIFICATION

Deloitte. CÔTE D'IVOIRE
VISA POUR IDENTIFICATION

BILAN
destiné à la publication

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: ALIOS FINANCE CÖTE D'IVOIRE

C	Date d'arrêté		C I B	LC
☐	2 0 1 9 1 2	3 1	A 0 0 0 1	☐

POSTE	PASSIF	31/12/2018	31/12/2019
1	BANQUES CENTRALES, CCP		
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	18 675	18 937
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	6 886	7 202
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	16 836	18 894
5	AUTRES PASSIFS	7 241	5 212
6	COMPTES DE REGULARISATION	3 832	4 374
7	PROVISIONS	743	314
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	8 648	8 438
10	CAPITAL SOUSCRIT	3 248	3 248
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	997	997
12	RESERVES	2 854	2 854
13	ECARTS DE REEVALUATION	2 239	2 239
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	-757	-690
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	67	-211
	TOTAL DU PASSIF	62 861	63 371

SEUR FIDUCIAIRE
VISA POUR IDENTIFICATION

Deloitte. CÔTE D'IVOIRE
VISA POUR IDENTIFICATION

HORS BILAN
destiné à la publication

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: ALIOS FINANCE CÖTE D'IVOIRE

C

Date d'arrêté: 2019 12 31

CIB: A0001

LC

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		31/12/2018	31/12/2019
	ENGAGEMENT DONNES		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3 278	5 523
2	ENGAGEMENT DE GARANTIE		
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
	ENGAGEMENTS RECUS		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3 280	2 254
2	ENGAGEMENT DE GARANTIE		
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES		

EUR FIDUCIAIRE
VISA POUR IDENTIFICATION

Deloitte. CÔTE D'IVOIRE
VISA POUR IDENTIFICATION

COMPTE DE RESULTAT
destiné à la publication

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: ALIOS FINANCE CÔTE D'IVOIRE

C	Date d'arrêté		C I B	LC
	2019 12	31	A0001	

(en millions de F CFA)

POSTE	COMPTE DE RESULTAT	MONTANTS NETS	
		31/12/2018	31/12/2019
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	7 080	5 893
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-3 254	-2 929
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE		0
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	580	340
5	COMMISSIONS (CHARGES)	-172	-335
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION		0
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES		0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	723	692
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-68	-87
10	**PRODUIT NET BANCAIRE**	4 889	3 573
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-4 140	-3 254
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-341	-213
14	**RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**	408	106
15	COUT DU RISQUE	-259	-192
16	**RESULTAT D'EXPLOITATION**	148	-86
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	0	-69
18	**RESULTAT AVANT IMPOT**	148	-155
19	IMPOTS SUR LES BENEFICES	-82	-55
20	**RESULTAT NET**	67	-211

ECEUR FIDUCIAIRE
VISA POUR IDENTIFICATION

Deloitte. CÔTE D'IVOIRE
VISA POUR IDENTIFICATION